

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: *Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir*

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra vendredi le 24 octobre 2025 à 9h à l'hôtel El Mouradi Palace-Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Approbation de la date de tenue de l'assemblée après les délais légaux
- 2.** Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- 3.** Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- 4.** Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 5.** Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 6.** Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,
- 7.** Affectation du résultat de l'exercice 2024
- 8.** Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,
- 9.** Quitus aux administrateurs,
- 10.** Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024,
- 11.** Renouvellement / nomination du mandat des membres du conseil d'administration.
- 12.** Approbation de la réévaluation des immeubles non bâtis tel que défini par la législation comptable des entreprises, selon leur valeur réelle.
- 13.** Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2024 et lecture des rapports consolidés des Co-commissaire aux comptes,
- 14.** Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- 15.** Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: *Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir*

La société Moderne de Céramique « Somocer » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 24 Octobre 2025.

Projet de la 1^{ière} résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 2^{ième} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 3^{ième} résolution :

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établis en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt n'a pas pris part au vote, ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et majorité.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 4^{ième} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2024 un résultat net déficitaire s'élevant à – 28 822 390.262 dinars.

Projet de la 5^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2024 s'élevant à **-28 822 390.262** dinars sur le compte résultat reporté, dont **-6 272 571.159** dinars en amortissement différé.

Résultat net de l'exercice 2024	-28 822 390,262
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 5 du PV DE L'AGO du 31-07-2024	-6 682 739,623
Résultat reporté 2024	-35 505 129,885

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 6^{ième} résolution : Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 8^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 9^{ième} résolution :

Après avoir constaté l'expiration des mandats de l'ensemble des administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

Conseil d'administration	Qualité	Représenté par
Mr Abdelmajid Aoudni	Président	Lui-même
Société AGRIMED	Membre	Mr Yassine Laamouri
Société AB Corporation	Membre	Mr Walid Ammous
Mr Riadh Jaidane	Membre	Lui-même
Mme Saba Abdennadher	Membre	Lui-même

L'Assemblée Générale fixe la durée du mandat de l'ensemble des administrateurs à **trois ans**, correspondant aux exercices **2025, 2026 et 2027**. Ces mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur l'exercice 2027.

Tous les nouveaux membres du conseil, présents lors de l'assemblée, attestent ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le conseil d'administration de procéder au lancement d'un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants devant siéger à son conseil d'administration pour un mandat de trois ans qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois. La liste des candidats admis à concourir sera transmise pour avis au CMF.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 10^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'une assemblée électorale d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires s'est tenue le 24 juillet 2025 aux bureaux de la société sis à L'avenue de la Bourse

Immeuble saphir Bloc B N° B21 les berges du lac 2 – Tunis et que tous les actionnaires minoritaires se sont absents.

Pour le défaut de quorum, l'Assemblée Générale Ordinaire charge le conseil d'administration de procéder à l'application des procédures édictées par la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation du représentant des actionnaires minoritaires.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 11^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen du rapport d'expertise judiciaire établi par M. Hechmi Maalel et oumar Ghoumrassi, experts désignés par ordonnance n°10906 du 04/12/2024 du Président du Tribunal de Première Instance de Monastir, approuve la décision du Conseil d'Administration relative à la réévaluation de l'actif immobilisé sur la base des valeurs réelles déterminées par l'expert.

Les biens concernés et leurs nouvelles valorisations sont les suivants :

- ✓ Terrains (6 titres fonciers totalisant 179 877 m²) : 33 009 825 Dinars

L'Assemblée approuve également l'enregistrement de la plus-value dégagée, s'élevant à 32 169 705 Dinars, au compte "Réserve spéciale de réévaluation" parmi les capitaux propres dans les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Projet de la 12^{ème} résolution :

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2024, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 13^{ème} résolution :

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 un résultat net déficitaire s'élevant à **-48 575 849** Dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 14^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.